



ACADÉMIE
DE MARTINIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

Schoelcher, Jeudi 14 Octobre 2021

RECRUTEMENT DE PERSONNELS ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRE :
Nouveau : Concours externe et interne de recrutement des professeurs certifiés (CAPES) à affectation locale à Mayotte SESSION 2022 de la Section:

- ✓ Histoire et Géographie
- ✓ Lettres Modernes
- ✓ Mathématiques
- ✓ Sciences de la Vie et de la Terre

Le RECTORAT DE LA MARTINIQUE communique, l'ouverture du registre d'inscription du concours externe et interne de recrutement des professeurs certifiés (CAPES) à affectation locale à Mayotte.

INSCRIPTION :

**Du MARDI 19 OCTOBRE 2021 de 12h (heure de Paris)
au MERCREDI 17 NOVEMBRE 2021 à 17h (heure de Paris).**

Les candidats s'inscrivent par internet en accédant au service d'inscription, pour le concours externe et interne de recrutement des professeurs certifiés (CAPES) à affectation locale à Mayotte :

- ✓ Le concours externe : section histoire et géographie, section lettres modernes, section mathématiques et section sciences de la vie et de la Terre.
- ✓ Le concours interne : section histoire et géographie, section lettres modernes, section mathématiques et section sciences de la vie et de la Terre.

Ces concours sont gérés dans l'application CYCLADES.

L'inscription s'effectue à l'adresse suivante :

<https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/portal/accueil>

Les candidats détermineront le centre dans lequel ils souhaitent passer les épreuves au moment de l'inscription :

- **Mayotte,**
- **Saint-Denis de la Réunion,**
- **Service interacadémique des examens et concours d'Ile-de-France.**

Les épreuves écrites d'admissibilités se dérouleront dans le centre choisi lors de l'inscription aux dates suivantes:

- les 11 et 12 avril 2022 pour le concours externe
- le 11 avril 2022 pour le concours interne.

Les épreuves orales d'admission se dérouleront :

- au service interacadémique des examens et concours d'Ile-de-France pour les candidats ayant choisi de passer les épreuves d'admissibilité dans ce centre,
- à Mayotte pour les candidats ayant choisi de passer les épreuves d'admissibilité à Mayotte et à Saint-Denis de la Réunion.

Nomination en qualité de fonctionnaire stagiaire

Les candidats déclarés admis au concours seront nommés fonctionnaires stagiaires **le 1er septembre 2022 obligatoirement dans l'académie de Mayotte.**

Il ne sera pas possible d'être nommé dans une autre académie.

Très important: chaque candidat conserve son **identifiant et son mot de passe** afin d'effectuer des modifications, DE TELEVERSER les pièces justificatives et faire le suivi du concours concerné (convocation, relevé de notes etc...)

Communiqué

Communiqué

Pour le concours externe, le niveau de recrutement est la licence au lieu du master. Les lauréats effectueront obligatoirement un stage de deux années à Mayotte (au lieu d'une année pour le concours de droit commun) pendant lesquelles ils prépareront le master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), mention 2nd degré. Les candidats dispensés de diplômes ou déjà titulaires d'un master suivront une formation adaptée qui durera également deux ans.

Pour le concours interne, le niveau de recrutement est fixé à bac+2 au lieu de la licence. Les lauréats effectueront également un stage de deux années à Mayotte.

A l'issue du stage, les lauréats déclarés aptes seront titularisés et nommés professeurs certifiés dans l'académie de Mayotte.

DOCUMENTS A TELEVERSER DANS CYCLADES

Du **MARDI 19 OCTOBRE 2021** à partir de 12 heures (heure de Paris)
au **MERCREDI 17 NOVEMBRE 2021** à 17 heures (heure de Paris)

Ces pièces permettront d'étudier votre **éligibilité** afin de valider votre inscription (plus particulièrement les dossiers des concours internes).

Vous devez prévoir les pièces justificatives suivantes (en fonction de votre situation) :

- Photocopie de la carte d'identité ou du passeport
- *L'état de services pour les concours internes*, visé par le chef d'établissement et validé par la Direction des personnels du Rectorat
- *L'arrêté de nomination en qualité d'agent titulaire ou non titulaire*
- *L'arrêté indiquant votre dernier échelon*
- Les photocopies du contrat ou de l'agrément, du contrat de travail (pour l'enseignement privé et les contractuels)
- Les demandes d'aménagement d'épreuves pour les candidats présentant un handicap ou un cas particulier
- La demande de dispense de titre ou de diplôme par les mères ou pères de famille (photocopie du livret de famille ou attestation sur l'honneur) etc....

Attention !!! Chaque candidat doit vérifier les informations qui peuvent évoluer dans son compte personnel CYCLADES et respecter les dates fixées dans l'application CYCLADES pour le TELEVERSEMENT des pièces justificatives.

INFORMATIONS GENERALES :

Avant de vous inscrire au concours, il est recommandé de consulter le site du ministère, education.gouv.fr (**rubrique métiers et ressources humaines puis concours**) pour prendre connaissance des conditions de diplômes, conditions particulières propres à chaque concours, d'ancienneté et les modalités de téléchargement des dossiers RAEP (de certains concours).

Transmis pour diffusion :

A Madame l'IA - DAASEN

A Mesdames et Messieurs les I.E.N., I.E.N. ET- EG et les I.A. - I.P.R.

A tous les chefs d'établissement publics et privés sous contrat d'enseignement du 1^{er} degré et du 2nd degré

A Mesdames et Messieurs les directeurs, les chefs de bureau, les chefs de services du Rectorat,

Au responsable de l'Université des Antilles

Au directeur de l'INSPE

Contacts et mails de la DEC3 : dec3.concours@ac-martinique.fr Standard : 0596 52 25 00

05 96 52 25 07

CAPES interne, externe et 3^{ème} voie et CAPES toutes disciplines